

**RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU RECOMMANDATIONS DU**  
**TREIZIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT**  
**DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL**  
**VERS UNE FRONTIÈRE SÛRE ET PROPICE À L'EFFICACITÉ COMMERCIALE**

**Introduction**

Le gouvernement du Canada a reconnu les problèmes soulevés dans le Rapport et a pris des mesures vigoureuses pour les régler. Le Budget 2001 et la Déclaration sur la frontière intelligente ont apporté ou vont apporter des réponses et des solutions aux questions soulevées dans les recommandations du Rapport. Souscrivant au thème principal du rapport, le gouvernement du Canada reconnaît qu'il est impératif que le pays maintienne, avec les États-Unis, une frontière sûre et efficace sur le plan commercial.

Les attaques terroristes du 11 septembre ont mis en évidence l'interdépendance économique de nos deux pays. Les longues files d'attente causées par l'instauration de l'état d'alerte dans tous les postes frontaliers ont démontré de façon frappante l'importance d'accroître les mesures de sécurité sans pour autant entraver le mouvement légitime des biens et des personnes. Le gouvernement du Canada a réagi rapidement à cette nouvelle situation d'urgence en engageant sans tarder des discussions avec le gouvernement américain, et plus particulièrement avec le nouveau directeur du Bureau de la sécurité du territoire, Tom Ridge.

Le 12 décembre 2001, le ministre des Affaires étrangères de l'époque, John Manley, et le directeur Ridge ont signé la Déclaration sur la frontière intelligente. En signant ce document, le gouvernement canadien voulait s'assurer que les États-Unis, désireux de resserrer la sécurité à la frontière, tiendraient aussi compte de la nécessité de protéger les liens économiques entre les deux pays en favorisant le mouvement efficace des personnes et des biens. La Déclaration comprend un plan d'action en 30 points pour une frontière sûre et intelligente qui a été accepté par les deux pays. Ces points sont négociés par des représentants de différents ministères et organismes des deux côtés de la frontière. Un rapport sur les progrès accomplis relativement à chacun des 30 points sera présenté au premier ministre Chrétien et au président Bush avant la réunion du Sommet du G8 à Kananaskis en juin.

Les deux pays se sont entendus sur quatre priorités dans le plan d'action : la circulation sécuritaire des personnes, la circulation sécuritaire des biens, la sécurité des infrastructures et la coordination et la mise en commun de l'information pour l'atteinte de ces objectifs. Le plan d'action vise à régler à la fois les problèmes de gestion frontalière qui sont devenus apparents après le 11 septembre, et les problèmes qui avaient déjà été identifiés avant les attaques terroristes en territoire américain.

Même avant le 11 septembre, il était convenu qu'il fallait améliorer le modèle existant de gestion frontalière pour assurer le mouvement sûr et efficace des personnes et des biens légitimes